COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2009

Le 15 Décembre 2009, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le /2009.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique – MASSOTTE Philippe – PERNOT Michel – FOUCHAULT Xavier - GOURIET Bernard - DELANNE Jean-François – GAY Marie-Claude - MOUSSUS Aleth
EXCUSES : PRODHON Fernand -VAUTHRIN Patrick - THOMAS Henri -

GROUPEMENT DE COMMANDE – ETUDE POUR ACCESSIBILITE

Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal que :

- Concernant la mise en accessibilité des voies et des espaces publics, la démarche réglementaire est la suivante :
  - Mise en place des commissions communales et intercommunales d'accessibilité pour les communes et EPCI de 5000 habitants et plus (sans délai)
  - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (23/12/2009)
  - Diagnostics accessibilité des établissements recevant du public des catégories 1 à 4 (01/01/2011 avancé au 01/01/2010 pour les ERP de 1ère et 2ème catégorie par décret du 30 avril 2009)
  - Schémas directeurs d'accessibilité des transports (11/02/2008)

- L'article 8 du Code des marchés Publics permet de constituer des groupements de commandes intégrants plusieurs collectivités territoriales. Ces groupements présentent l'intérêt d'assurer une meilleure mise en concurrence, de simplifier les procédures administratives, et d'assurer une meilleure prestation en général.
- La décision de constituer un groupement de commande pour l'élaboration des plans de mises en accessibilité ont été prise par lors du Conseil Communautaire du 5 Novembre 2009.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal de Bourg, décide :

- De participer au groupement de commande « étude pour réalisation des plans de mise en accessibilité de la Voirie et des espaces publics et diagnostics accessibilité des ERP des catégorie 1 à 4), regroupant les communes de Balesmes, Bourg, Chanoy, Champigny les Langres, Châteanay-Macheron, Hûmes-Jorquenay, Lecey, Peigney, Perrancey les Vieux Moulins, Saints-Geosmes, Saint-Ciergues, Rolampont, Voisines et la CCEL,
- D'accepter que la CCEL soit coordonnateur de ce groupement de commandes jusqu'à la réception de l'étude,
- De désigner parmi les membres de la Commission d'Appel d'Offres ayant voix délibérative, Monsieur THIEBAUD Dominique qui siègera en qualité de membre titulaire de la commission d'appel d'offres de ce groupement ou Monsieur FOUCHAULT Xavier, suppléant,
  D'autoriser le maire à signer la convention relative au groupement de commandes,
- D'autoriser le maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

CCEL – COMPETENCE PISCINE

Dans ses statuts, il est écrit à l'article A.2 que la Communauté de Communes de l'Etoile de langres (CCEL) mettra en place ou contribuera à la mise en place d'actions optionnelles ou facultatives.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres (CCEL) du 5 novembre 2009, a été informé de l'historique du dossier de centre aquatique intercommunal :

- Que pour ce projet, le coût de l'investissement est estimé à 8 M€ HT, hors VRD et voirie, que les simulations ont été faites sur un subventionnement estimé à 50% (avec un emprunt de 30 ans, soit une annuité d'emprunt des 250 000 €), et que le déficit annuel de fonctionnement est estimé à 290 000 €,
- Que le travail réalisé avec les Communautés de Communes membres du comité de pilotage, partenaires du projet qui ont accepté de nouvelles règles financières, et qui acceptent de participer via le versement d'une subvention « forfaitaire » et la mise en place de conventions, dont les modalités restent à définir, à l'investissement et au fonctionnement sur la base de 5 € par habitant (soit une participation des 120 000 €sur un coût prévisionnel annuel des 540 000 € pour l'investissement et le fonctionnement),

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire ont décidé à l'unanimité :

- De prendre la compétence suivante : création et gestion d'un centre aquatique intercommunal, structurant à l'échelle du pays de Langres,
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile dans ce cadre, dont la présentation de la modification des statuts de la Communauté des Communes de l'Etoile de Langres (CCEL) devant l'ensemble des conseils municipaux pour approbation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de Bourg :

- décide d'accepter que la CCEL prenne la compétence suivante : création et gestion d'un centre aquatique intercommunal, structurant l'échelle du Pays de Langres.
- Autorise le maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de la Commune de Saints-Geosmes relatif à la participation financière de la Commune pour la scolarisation de 2 élèves durant l'année scolaire 2008/2009.
Cette participation s'élève à la somme de 433.33 € pour 2 élèves en classe primaire (1 pour une année : 400 € et le deuxième pour un mois 33.33 €).
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe de participation à ces frais pour la somme de 433,33 €
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle :

- que la commune de Bourg a, par la délibération du 11/06/2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune de Bourg les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1

D'accepter la proposition suivante :
Assureur : GRAS SAVOYE / CAPAVES
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2010
Régime du contrat : capitalisation
Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :	**Taux**
Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	3.85 %

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire	1.35 %

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

TARIFS REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2009

Le Maire présente la situation financière pour l'année 2009

- Cotisations SMICTOM : 92 € x 149 habitants = 13 708 €
- Redevances budgétaires : 14 134 €

Différence : + 426 €

Le SMICTOM a voté pour 2010 une contribution de 94 € par habitant (+ 2,17 %) ce qui entraine un coût supplémentaire en 2010 pour la Commune de 296 € (2 € x 148 h).

En conséquence, le Conseil décide la tarification suivante pour 2010 :

- Résidence principale (148 habitants) : 94 € par habitant
- Résidence secondaire (6) : 150 €
- Entreprise (1) : 150 €

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINSSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier émanant de Madame la Trésorière de Prauthoy par lequel il informe que l'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe, est facultatif pour les communes de moins de 500 habitants, dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de dépenses et de recettes affectées à ces services.

La suppression du budget annexe du Service des Eaux et d'Assainissement de Bourg constituerait une réelle simplification en supprimant la confection d'un compte administratif, d'une délibération d'affectation de résultat, d'un budget, de bordereaux distincts de mandats et de recettes.

Toutefois, une telle suppression :

- ne permet plus de distinguer parfaitement les coûts d'eau et d'assainissement et justifier, ainsi, facilement la politique tarifaire de la commune
- ne dispense pas de la pratique des amortissements, qui seront effectués dans le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de conserver son budget annexe eau et assainissement.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2010

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs d'eau et d'assainissement, de la façon suivante, à partir du 01/05/2010 :

EAU :	Abonnement	43,50 €
	De 0 à 100 m3	1,05 €/m3
	+ de 100 m3	0,84 €/m3
	Enlèvement compteur	80 €
	Redevance pollution :	0,114 €/m3

ASSAINISSEMENT :

Abonnement	36 €
Par m3 d'eau utilisée	0,37 €

Redevance pour modernisation des réseaux : 0,078 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivant, à compter du 01/01/2010 :

Pour les habitants de BOURG :	80 € la journée et 20 € la demi-journée
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	150 € la journée et 50 € la demi-journée

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaises	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Convecteur	700 €

ELECTIONS REGIONALES 2010

Elles auront lieu les 14 et 21 mars 2010

TRAVAUX 2010 :

La prévision des travaux pour l'année 2010 a été établie comme suit :

- installation d'un columbarium au cimetière avec jardin du souvenir
- travaux de voirie dans le cadre du programme pluriannuel
- établissement d'un plan de zonage dans le cadre du SPANC
- installation d'une grille à la porte d'entrée de l'église pour faciliter l'aération de l'édifice en été
- préparation du projet de création d'une cuisine à la salle de convivialité (réalisation en 2011)

Travaux réalisés dans la cadre des journées de travail collectif :

- installation de la benne à verre à son nouvel emplacement Allée des Tilleuls
- installation d'un grillage de protection du côté du ravin de l'aire de jeux de l'Echenot
- réfection de la sacristie
- installation de composteurs en plusieurs endroits du village
- poursuite du fleurissement et de l'aménagement paysager
- travaux divers de bûcheronnage et de nettoyage